



## DÉLIBÉRATION

**N° 31/2021-décembre**  
**Page 1/1**

### OBJET :

**Service de l'Eau et de  
l'Assainissement  
Tarif 1/1/2022**

Date de Convocation et affichage :  
**30 NOVEMBRE 2021**

Secrétaire de séance désignée :  
**Severine Houry**

Assistait également à la réunion :  
Isabelle Paysan.

**Rendue exécutoire compte tenu de  
la transmission au contrôle de  
légalité le 8 décembre 2021 de sa  
publication 6 décembre 2021  
Le Maire,**

acte pouvant faire l'objet d'un recours devant le  
Tribunal administratif d'Orléans dans un délai  
de 2 mois à compter de sa publication.

**Nbre de voix délibérantes : 13**

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme au  
registre des délibérations  
du conseil municipal

**L'an deux mil vingt et un, le trois décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de St Eliph, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Christophe Barral, maire**

### Etaient présents :

- Mesdames :, Stéphanie Charles, Bernadette Coudray, Réjane Fillette, Arlette Guille-Bounmy, Séverine Houry  
- Messieurs : Christophe Barral, Fabien Martin, Franck Radet, Pascal Rigot, Jean-Remi Trécul Cédric Vallée

Etaient représentés : Julien Pichodo par Cédric Vallée  
Odile Bouquet par Arlette Guille Bounmy

Etait excusée : Elodie Chevalier

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels pour les services de l'eau et l'assainissement et précise que ces montants alimentent les budgets et financent les travaux de renouvellement de canalisations d'eau ainsi que le financement et l'entretien de la station.

	Au 1/1/2021	Au 1/1/2022
Surtaxe de l'eau Le m <sup>3</sup>	0.47 €	0.48€
Abonnement assainissement	93 €	93 €
Le m <sup>3</sup> assaini	1.14 €	1.15 €

Les conseillers approuvent ces tarifs et préfèrent les augmenter peu mais régulièrement.

*Fait à St Eliph, le 6 décembre 2021*

Maire

Christophe Barral